

**OCTOPUS BIOSAFETY**  
**Société Anonyme**  
**Au capital de 2.027.467,50 euros**  
**Siège social : 29 Rue Saint Pierre**  
**49300 CHOLET**  
**341 727 014 R.C.S. ANGERS**

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2022**  
**RAPPORT DE GESTION ET SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**  
**SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**  
**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**1- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence et conformément aux hypothèses de :

- Continuité d'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables ;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**2- SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ECOULÉ**

**2-1 Principaux postes du compte de résultat**

L'examen des principaux postes du compte de résultat du dernier exercice, comparés à ceux de l'exercice précédent, fait apparaître les résultats suivants :

	<i>Exercice clos le 31 décembre 2021</i>	<i>Exercice clos le 31 décembre 2020</i>
Chiffre d'affaires H.T.	66.817 €	223.341 €
Résultat d'exploitation	- 1.119.992 €	- 1.401.168 €
Résultat financier	- 8.760 €	-8.933 €
Résultat courant avant impôt	- 1.128.752 €	- 1.410.101 €
Résultat exceptionnel	- 128.239 €	347.835 €
Impôt société	+ 246.420 €	+ 230.289
<b>Résultat net comptable</b>	<b>Déficit de - 1.010.572 €</b>	<b>Déficit de - 831.977 €</b>

## 2-2 Analyse des charges d'exploitation

L'examen des principaux postes de charges, rapprochés de ceux de l'exercice précédent, permet d'effectuer les constatations suivantes :

	<i>Exercice clos le 31 décembre 2021</i>	<i>Exercice clos le 31 décembre 2020</i>
Achats de marchandises	Néant	Néant
Achat de matières 1 <sup>ères</sup>	327.745 €	505.145 €
Charges externes	418.323 €	374.838 €
Impôts et taxes	8.165 €	12.956 €
Salaires et traitements	494.559 €	515.242 €
Charges sociales	168.644 €	199.040 €
Amortissements	494.270 €	477.096 €
Provisions sur actif circulant	16.940 €	Néant
Provisions pour risques et charges	Néant	Néant
Autres charges	11.804 €	1.406 €
Crédit impôt recherche	-246.420 €	-230.289 €
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>1.697.595 €</b>	<b>2.046.551 €</b>

## 2-3 Évolution des affaires et des résultats en 2021 – situation d'endettement

Les ventes d'appareils de désinfection BIOSAFETY ont été en recul en 2021 et le niveau des commandes a été très décevant à cause de la frilosité du marché. Nonobstant une campagne publicitaire en France en mars 2021, les ventes n'ont pas atteint les objectifs fixés.

Malgré un réel intérêt pour notre robot avicole "POULTRY- XO", il reste difficile de convaincre les éleveurs avicoles d'investir dans l'achat de ce produit innovant et aucun chiffre d'affaires n'a été enregistré en 2021.

La crise sanitaire liée au Covid-19 a par ailleurs considérablement perturbé les démarches commerciales auprès des éleveurs avicoles et entravé la commercialisation du robot avicole "POULTRY- XO" qui n'a pu ainsi se dérouler comme prévu en 2021.

OCTOPUS BIOSAFETY a investi en 2021 près de 400 milliers d'euros en frais de recherche et de développement. La commercialisation des robots ne pouvant débiter en 2022, ces frais ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de leur valeur nette comptable soit 396 033 euros.

Nous vous rappelons qu'à la suite du retard pris dans la fabrication et la commercialisation du robot avicole "POULTRY- XO", qui était prévue courant 2019, la société a obtenu, en octobre 2019, le gel des échéances en capital des emprunts souscrits auprès de la CAISSE D'EPARGNE et de BPI FRANCE pour la période du 3 septembre 2019 avec prorogation jusqu'au mois d'octobre 2021.

## 2.4 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture des deux derniers exercices sociaux, à savoir :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4).

Échéances (J = Date de clôture)	Dettes échues à la clôture		Échéances à J de 30 à 45 jours		Total Dettes fournisseurs	
	31/12/20	31/12/21	31/12/20	31/12/21	31/12/20	31/12/21
Date de clôture	31/12/20	31/12/21	31/12/20	31/12/21	31/12/20	31/12/21
Fournisseurs	221 310 €	158 191 €	71 384 €	92 564 €	292 694 €	250 755 €
<b>Total à payer</b>	<b>221 310 €</b>	<b>92 564 €</b>	<b>71 384 €</b>	<b>92 564 €</b>	<b>292 694 €</b>	<b>250 755 €</b>
Factures non parvenues	36 600 €	24 000 €	€	€	36 600 €	24 000€
<b>TOTAL</b>	<b>257 910 €</b>	<b>116 564 €</b>	<b>71 384 €</b>	<b>92 564 €</b>	<b>329 294€</b>	<b>274 755 €</b>

### **3- ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE EN COURS, ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les ventes d'appareils de désinfection BIOSAFETY restent très décevantes à cause de la frilosité du marché particulièrement en France. Quelques ventes pourraient être réalisées à l'étranger et en France d'outre-mer. Leur contribution au chiffre d'affaires global de la société restera probablement marginal en 2022.

Le positionnement d'OCTOPUS BIOSAFETY sur le marché des systèmes de désinfection se poursuit néanmoins avec la recherche de nouveaux profils de clients. Il est marqué par la signature de premiers contrats de distribution à l'étranger ainsi que par le passage de la nouvelle norme EN 17-272 au second semestre 2021, ce qui devrait ouvrir à terme l'accès à de nouveaux marchés.

Le démarrage des ventes du robot avicole "POULTRY- XO" a commencé timidement au premier semestre 2022 mais il reste difficile de convaincre les éleveurs avicoles d'investir dans l'achat de ce produit innovant. Par ailleurs, le secteur avicole a été frappé au printemps par une crise sanitaire due à la grippe aviaire qui a touché plusieurs régions en France. Celle-ci affecte et retarde le déploiement commercial de nos robots avicoles.

Nous poursuivons néanmoins nos efforts commerciaux et espérons une accélération des ventes au second semestre 2022.

La situation financière de la société OCTOPUS BIOSAFETY reste très fragile. Une nouvelle augmentation de capital s'avèrera très probablement nécessaire à moyen terme pour renforcer les fonds propres et la trésorerie de la Société.

Le conflit armé actuel entre l'Ukraine et la Russie et ses impacts potentiels sur l'économie mondiale sont suivis de près par la Direction. Ces impacts apparaissent aujourd'hui limités pour la SA OCTOPUS BIOSAFETY en raison de son activité et de son positionnement géographique.

La pénurie mondiale actuelle des composants électroniques présente une menace pour toutes les sociétés de robotique. La société OCTOPUS BIOSAFETY n'y échappe pas mais s'est efforcée, avec le concours de ses fournisseurs, de se prémunir dans la mesure du possible contre les effets négatifs de ruptures d'approvisionnement.

### **4- ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT** *(Article L 232-1 alinéa 2 du Code de commerce et D 148)*

Les frais de recherche et développement ont été activés pour un montant de 2.500.152 euros (dont 438.327 euros pour le nouveau robot BIOSAFETY et 1.511.340 euros pour le robot POULTRY) et comprennent la production immobilisée des exercices suivants :

- 550.485 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- 438.327 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- 1.070.840 euros pour l'exercice clos le 30 juin 2017,
- 317.000 euros pour l'exercice clos le 30 juin 2016,
- 123.500 euros pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

## **5- ÉTAT DES PARTICIPATIONS**

Conformément à la réglementation en vigueur, relative aux participations détenues par la Société, nous vous rappelons que la Société ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

## **6- ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés et des dirigeants au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2021.

La participation des salariés au capital social selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2021 à 0 %.

## **7- CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ (C. COM., ART. L. 225-102-1 ALINÉAS 1 ET 2)**

**Conséquences sociales de l'activité** : l'activité de la Société n'a pas de conséquences sociales particulières à relater.

**Conséquences environnementales de l'activité** : l'activité de la Société n'a pas de conséquences environnementales particulières à relater.

## **8- ENGAGEMENT PRIS PAR LA SOCIÉTÉ EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DE LA PROMOTION DES DIVERSITÉS.**

La société intègre dans tous ses cahiers des charges de ses produits une obligation de durabilité des produits (longévité, répétabilité, recyclabilité).

Une stratégie de réduction de l'empreinte carbone vise à maximiser la collaboration avec des partenaires locaux.

Le règlement intérieur rappelle l'engagement de la Société dans la lutte contre toutes les formes de discrimination.

## **9 - MONTANT DES PRÊTS INTERENTREPRISES À MOINS DE 2 ANS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'aucun prêt à moins de 2 ans n'a été consenti par la Société à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

## **10 - PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 464-2, I du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune pratique anticoncurrentielle n'a été retenue par l'Autorité de la concurrence à l'encontre de notre Société.

## **11- RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du dixième, du capital social ou des droits de vote :

- Monsieur ULLENS DE SCHOOTEN WHETTNALL Lancelot
- Monsieur ULLENS DE SCHOOTEN WHETTNALL Constantin
- Monsieur ULLENS DE SCHOOTEN WHETTNALL Antoine
- Monsieur ULLENS DE SCHOOTEN WHETTNALL Frédéric

## **12 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 alinéa 6, L. 225-68 alinéa 6 et L. 226-10-1 alinéa 1<sup>er</sup> nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion par application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

### **12- 1 - Mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social**

Est annexée au présent rapport, la liste des mandats et fonction exercés dans toute Société par le Président du Conseil d'administration – Directeur Général, les administrateurs et les Directeurs Généraux délégués durant l'exercice.

### **12- 2 - Conventions conclues entre un mandataire social/actionnaire significatif et une filiale de la Société.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4-2<sup>o</sup> du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des mandataires ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une Société, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- ✓ Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention du type de celles mentionnées ci-dessus.

### **12- 3 - Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 3<sup>o</sup> du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune délégation de compétence ni aucune délégation de pouvoirs n'a été accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sur le fondement des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce depuis celle décidée lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2021.

#### **12- 4 - Modalités d'exercice de la direction générale de la Société.**

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du code de commerce, nous vous rappelons que votre conseil d'administration, conformément à la faculté qui lui est offerte par l'article L. 225-51-1 du code de commerce, n'a pas décidé de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Monsieur Bertrand VERGNE est l'actuel Président du Conseil d'Administration et Directeur Général nommé le 16 avril 2021.

#### **12-5- Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social.

A perçu au cours de l'exercice écoulé :

- ✓ Monsieur Bertrand VERGNE, Président du Conseil d'administration - Directeur Général - administrateur

Rémunération versée par la Société : 69 808.72 euros brut

Avantages en nature : 0 euros

#### **12-6- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.**

##### **12-6-1. Présentation du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration est, à ce jour, composé de :

- ✓ Monsieur Bertrand Vergne nommé le 29 septembre 2020 pour une durée de six (6) ans.
- ✓ Monsieur Antoine Ullens de Schooten Whettnall coopté le 22 octobre 2020 par le Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Marcel Sakouvogui pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- ✓ Monsieur Frédéric Ullens de Schooten Whettnall nommé le 29 juin 2021 pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
- ✓ Monsieur Lancelot Ullens de Schooten Whettnall nommé le 29 juin 2021 pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

##### **12.6.2. Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration**

Le Président :

- ✓ arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;
- ✓ organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- ✓ s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- ✓ s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

### **12.6.3. Conditions d'organisation des travaux du Conseil**

Le Président organise les travaux du Conseil lorsque son fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

### **12.6.4. Les jetons de présence**

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs de la Société au cours de l'exercice écoulé.

## **13 - REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DES HOMMES**

À ce jour, votre Conseil d'administration ne comprend pas de femmes, aucune candidature féminine n'étant intervenue à ce jour.

## **15 – APPROBATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT**

### **15-1 Approbation des comptes :**

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice écoulé ainsi qu'ils viennent de vous être présentés.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 *quinquies* du code général des impôts, cette approbation constate que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne comprennent aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, telles que visées au 4 de l'article 39 dudit code.

### **15-2 Affectation du résultat :**

Nous vous demandons d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à – 1.010.571,90 euros, de la manière suivante :

- ✓ Perte de l'exercice : - 1.010.571,90 euros
- ✓ Affectation en totalité au compte « report à nouveau », qui compte tenu du report antérieur, s'élèvera ainsi à – 6.612.490,90 euros.

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

\*\*\*  
\*\*  
\*



Lecture va maintenant vous être donnée du rapport du commissaire aux comptes dans l'exercice de ses fonctions.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous pourriez juger utiles.

Les résolutions que nous soumettons à votre vote correspondent à nos propositions.

Nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Sont annexés au présent rapport :*

*Le tableau des résultats financiers des 5 derniers exercices ;*

*La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice ;*

*Tableau et rapports sur les délégations*

OCTOPUS BIOSAFETY  
 Société Anonyme au capital de 2.027.467,50 euros  
 Siège social : 29 Rue Saint Pierre – 49300 CHOLET  
 341 727 014 R.C.S. ANGERS

**TABLEAU DES RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA  
 SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	2021	2020	2019	2018	2017-2016 (18mois)
<b>1 – Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	2.027.468 €	2.027.468 €	1.013.734 €	950.623 €	882.972 €
Nombre des actions droit de vote simple	3.016.901	3.016.901	938.305	923.040	77844
Nombre des actions droit de vote double	1.038.034	1.038.034	1.089.16	978.206	987.50
Nombre des actions	4.057.935	4.057.935	2.027.468	1.901.246	1.765.944
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0			
Nombre maximal d'actions futures à créer Par conversion d'obligations Par exercice de droits de souscription					
<b>2 – Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	66.817 €	223.341 €	0 €	0 €	66.200 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(705.275) €	(585.170) €	(1.175.693) €	(2.636.502) €	(565.477) €
Impôts sur les bénéfices	246.420 €	230.289 €	251.192 €	221.111 €	193.302 €
Participations des salariés dues au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1.010.572) €	(831.977) €	(1.406.355) €	(2.883.275) €	(430.376) €
<b>3 – Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,025) €	(0,088) €	(0.456) €	(1.270) €	(0.210) €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,25) €	(0,205) €	(0.694) €	(1.517) €	(0.244) €
Dividende attribué à chaque action (a)	0	0			
<b>4 – Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	13,79	12,98	14,55	15,33	9,92
Montant de la masse salariale de l'exercice	494.559 €	512.242 €	666.578 €	618.373 €	586.738 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	168.644 €	199.040 €	250.760 €	235.611 €	224.602 €

<b>Liste des mandats des administrateurs</b>
--

<b>Fonction</b>	<b>Fonctions occupées dans d'autres sociétés</b>
<b>Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : Monsieur Bertrand VERGNE</b>	Gérant de l'EURL VERGNE INNOVATION EXPORT
<b>Administrateurs :</b>	
<b>Antoine ULLENS de SCHOOTEN WHETTNALL</b>	Administrateur non exécutif de la S.A. ABATTOIR dont le siège est situé rue Ropsy Chaudron 24 à 1070 Anderlecht (BELGIQUE)
<b>Lancelot ULLENS de SCHOOTEN WHETTNALL</b>	Administrateur non exécutif de la S.A. ABATTOIR dont le siège est situé rue Ropsy Chaudron 24 à 1070 Anderlecht (BELGIQUE)